

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 5 octobre 2017

DATE DE CONVOCATION: Le 30 septembre 2017

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM PERREAUT – RONDIER.

Absente excusée: MME LHUISSIER Noémie.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, M Sébastien RONDIER comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des séances du 23 et du 30 juin 2017:

Mme Nicole BILLEGA donne lecture des procès-verbaux des deux dernières réunions. Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 juin 2017 ainsi que celui de la séance du 30 juin 2017.

Amendes de police 2017:

Les amendes de police s'élèvent pour l'année 2017 à 324,50€. Madame le Maire propose de les affecter comme il se doit, sur des panneaux de signalisation, dont elle a un devis d'un montant de 1 141,98€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et accepte ce devis.

Contrat de déneigement 2017-2018:

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie le devis pour le déneigement de la commune; il propose un tarif horaire de 49,50€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2017-2018.

Règlement intérieur du columbarium et tarifs:

Madame le Maire informe ses collègues que le columbarium étant installé il est nécessaire de décider de ses modalités de fonctionnement ainsi que des tarifs.

Elle donne lecture de règlements intérieurs de plusieurs communes voisines ainsi que des différents tarifs appliqués.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents, le règlement intérieur et fixe les tarifs des concessions du columbarium comme suit:

Concession d'une case pouvant contenir 2 urnes,

pour une durée de 15 ans: 400,00€

pour une durée de 30 ans: 600,00€

Concession d'une case pouvant contenir 4 urnes,

pour une durée de 15 ans: 600,00€

pour une durée de 30 ans: 800,00€

Pour les personnes en attente de décision, une case peut être utilisée temporairement au tarif de 35,00€

Subvention complémentaire au SDIS 23 et décision modificative au budget communal:

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Service départemental d'incendie et de secours faisant part d'une demande de financement complémentaire de la part des communes de 1€ par habitant. Cette demande correspond à 301€ pour la commune de Saint-Alpinien, et ce afin de pouvoir faire face à la rénovation de son parc de véhicules de secours et à des travaux de rénovations devenus indispensables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de participer pour l'année 2017 à hauteur de 1€ supplémentaire par habitant et de procéder au virement de crédits du compte 60623 (alimentation) au compte 6553 (participation SDIS) pour la somme de 301€.

Demande acquisition parcelle de terrain au bourg:

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Marion FAYET et de Monsieur Laurent HENRARD, nouveaux habitants au bourg de Saint-Alpinien, qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal qui leur permettrait un accès direct au terrain situé derrière leur maison.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande à condition de laisser un accès au champ qui se situe à côté.. Il décide fixer le tarif à 0,50€ du m2, dit que les frais de bornage et d'acte seront à la charge des acquéreurs et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Elle donne ensuite lecture d'un autre courrier de la Succession BELLE/PIGEON qui demande à la commune de faire une proposition d'achat pour sa maison située en bas du bourg, au croisement entre la route départementale n° 40 et la voie intercommunale n° 232.

La maison étant frappée d'alignement, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite à cette offre. Un courrier lui sera adressé afin de lui conseiller de se rapprocher du conseil départemental.

Les élus informent leurs collègues des différentes réunions de la Communauté de communes Creuse Grand Sud auxquelles ils ont assisté.

Madame le Maire fait part d'une proposition faite par Monsieur Hervé CADRO, qui dans le cadre de son travail souhaiterait ,avec un groupe d'enfants de l'IME de Felletin ,implanter un verger sur un terrain communal. Par la suite, les fruits du verger seraient pour tous les habitants de la commune qui le désireraient.

Les élus proposent de recenser les terrains susceptibles de convenir à ce projet et réétudieront cette proposition lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Elle informe ensuite ses collègues qu'un chauffe-eau électrique a été installé dans le logement communal de l'ancienne Mairie et qu'elle a pris un arrêté concernant la pêche de la «Grimaudeix» afin que les exploitants agricoles cessent de s'approvisionner en eau à cet endroit afin de ne pas assécher complètement cette réserve d'eau qui est déjà très basse.

Elle propose enfin une réunion de la commission des travaux; celle-ci est fixée le 15 octobre à 10h00.

Monsieur Joël RICHIN fait part d'une demande de Monsieur Michel LONGY qui souhaiterait du tout-venant qu'il écarterait lui même sur le champ commun devant chez lui à Puyboubé, afin de stabiliser le terrain.

Accord unanime.

Il signale également qu'il y aurait besoin d'élagage d'arbres dans certains chemins («Le bel air», «Planet») et en bord de route à «Puyboubé».

Les propriétaires concernés vont être contactés prochainement afin qu'ils réalisent ces travaux nécessaires pour des raisons de sécurité et pour éviter tous types de désagréments futurs.

Monsieur Jean-Luc VERONNET indique que Monsieur Serge CARRIER aurait besoin de sable de carrière pour mettre dans le chemin communal à côté de chez lui à «Saintrapt», afin de le stabiliser.

Accord unanime.

Pour terminer, Monsieur Bernard ALLOCHON signale une nouvelle fois que la pêche de la «La Chaumette» a besoin d'un curage.

La commission des travaux se rendra sur place afin de voir les travaux nécessaires; ceux-ci seront programmés dès que possible, en même temps que ceux de la pêche de la «Montépioux», après étude de devis.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 15.